# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

**Bureaux—No. 73 rue de Chartres.**

NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI MATIN, 13 AOUT.


## FEUILLETON.

# LE MAJOR FRANS.

SECONDE PARTIE.

V.—Suite.

—Je le vois bien, et j'ai grand besoin d'un ami sûr. Je voulais pourtant vous expliquer.... Vous ne savez pas ce qui va arriver, me dit-elle d'un ton plus bas, le capitaine se ruine pour nous, et mon grand-père s'y prête lâchement. N'est-ce pas horrible?

—C'est très fâcheux, je l'avoue.

—Et si je perds le général, me voilà condamnée pour la vie à subir le capitaine! Quand il se sera appauvri pour nous, je ne pourrai pas le renvoyer. Comprenez-vous maintenant pourquoi j'ai éclaté ce matin?

—Vous aviez raison au fond, mais grand tort dans la forme.

—La forme, toujours la forme!

—Permettez. Je n'admets pas que la forme emporte le fond, mais une femme qui éclate avec une telle violence à tort, même quand elle a raison. Songez donc à ce qui serait arrivé, si le capitaine vous avait répondu dans ce langage de caserne qu'il ne peut encore avoir oublié!

—Je voudrais bien voir qu'il osât!

—Pourtant il eût été dans son droit; mais ne pensez pas que je me ligue avec lui contre vous. Je sais qu'au fond vous avez raison; mais je vous conjure d'adopter une autre méthode. La douceur d'une femme est bien autrement persuasive que ses emportements. Si, comme vous me l'avez dit, votre éducation première souffre d'une lacune sous ce rapport, il ne faut pas désespérer de vous corriger. Voulez-vous me promettre de m'écouter?

—Pas maintenant, je suis déjà demeurée trop longtemps ici, et.... et.... vous restez au château pourtant?

—Aussi longtemps que vous me retiendrez, Frances.

—Restez alors aussi longtemps que vous pourrez, si toutefois ce que vous voyez chez nous ne vous répugne pas trop.

—A propos!.... et la badine dont vous aviez besoin?

—Oh! je m'en ferai une dans le bois, le capitaine voulait m'offrir une cravache, et....

—Et vous l'accepteriez plutôt de moi, dis-je en riant.

—Non; mais je vous serais bien obligée, si vous me prêtiez une dizaine de florins, que je vous rendrai après-demain.

Je lui remis mon porte-monnaie, où elle prit ce qu'elle voulut. L'étrange créature! et l'étrange conclusion de notre bataille!

J'avais moi-même besoin de prendre l'air, et je voulus porter une lettre à Overberg jusqu'au bureau de poste du village. En bas, je trouvai le général, qui se disposait aussi à sortir et qui, apprenant le but de ma promenade, s'offrit pour m'accompagner. Lui aussi avait une lettre à jeter dans la boîte, une lettre qu'il me semblait avoir cachée aux regards de Frances. Il espérait de plus trouver au bureau un paquet à son adresse. Ce paquet existait en effet parmi les envois poste-restante; mais, quand il l'eut ouvert avec précipitation, ses traits se rembrunirent et prirent une expression de désappointement.—Ne dites rien à Frances du paquet que j'ai été chercher, m'insinua-t-il au retour, je dois diriger mes affaires à son insu, elle n'y comprendrait rien, elle ne serait pas toujours d'accord avec moi, et avec son caractère.... à mon âge.... j'ai grand besoin de repos.... Enfin vous comprenez. Voyez-vous, le capitaine me doit sa position, il est naturel qu'il ait pour moi quelques attentions. Voilà ce que ma petite fille ne veut pas comprendre. Au lieu de me savoir bon gré de ce que pour elle je me suis confiné dans ce désert, elle ne fait rien pour m'y rendre la vie supportable.

—Votre château est pourtant délicieusement situé, mon oncle.

—Je vous l'accorde, mais quand on aime peu la campagne et qu'il faut renoncer à la chasse, on se trouve ici bien isolé. Pas la moindre ressource au village, la ville est éloignée....

—Pourquoi ne vendez-vous pas le château, mon oncle?

—C'est ce que je ferais bien volontiers; mais je serais forcé d'en demander une somme qu'on trouverait énorme, car il est grevé d'hypothèques, ceci soit dit entre nous, et, ayant dû vendre autrement par parcelles le domaine environnant, je ne trouverais pas d'amateur qui consentît à donner pour l'habitation seule et le jardin la somme qui me serait nécessaire. Dans le temps, ma belle-sœur me transmit des propositions que, dans mon intérêt, j'aurais peut-être bien fait d'accepter; nos ressentiments d'ancienne date ne me le permirent pas. J'aurais dû la laisser rentrer ici en souveraine! Je ne pus supporter cette idée. Alors, furieuse, elle me suscita des chicanes, des procès; c'était ici une borne à reculer, là un pont dont elle prétendait m'interdire l'usage. J'ai encore perdu des milliers de florins pour soutenir ces misérables procès et les perdre. Oh! cette femme, cette affreuse sorcière, elle a été le tourment de ma vie!

—Revenons à la question. Overberg m'a chargé de vous dire qu'il y aurait bientôt une occasion avantageuse de vendre sous main le château de Werve.

—Vraiment! s'écria le vieillard avec un éclair de joie; mais Frances.... Elle tient à ce vieux nid de souris, à ses traditions de famille, et Dieu sait à quelles autres sornettes encore. Elle s'est mis en tête d'être un jour baronne de Werve et même de rendre sa splendeur à cette baraque. Pour ce malheureusement elle n'avait qu'un moyen, un mariage riche. Les bons partis ne lui ont pas manqué, elle les a follement repoussés tous; maintenant, dans la solitude où nous vivons, aucun prétendant ne viendra s'offrir.

—Vous n'avez pourtant pas besoin de sa permission pour vendre le château.

—Légalement, non; mais comment pourrais-je vivre avec elle, si je m'avisais de m'en passer? Et puis ce n'est pas tout: lorsqu'elle eût atteint sa majorité, je dus lui apprendre qu'une grande partie de sa fortune maternelle avait disparu. Mon gendre, sir John Mordaunt, vivait grandement, sur le pied anglais, mais sans argent anglais. Il n'était que le cadet de sa famille, et sa pension d'officier de marine ne lui suffisait pas. Un peu avant sa mort, il perdit un grand-oncle qui avait arrangé son testament de manière que si, Frances eût été un garçon, elle eût été l'unique héritière du vieux baronnet, qui lui eût laissé avec son titre son immense fortune; par malheur, elle était fille et n'eut en partage que quelques centaines de livres sterling, là-dessus mon gendre fut frappé d'apoplexie et mourut. J'étais le tuteur de ma petite-fille; mais le subrogé tuteur me persécuta, la loi à la main, pour que je plaçasse en rentes sur l'état le peu qui restait à Frances de sa fortune maternelle et le legs qu'elle venait de recevoir. placement très sûr, je n'en disconviens pas, mais qui ne rapporte qu'un bien maigre intérêt. L'éducation et l'entretien de ma petite fille me coûtaient plus que cela, d'autant plus qu'elle s'était mis dans l'esprit de conserver l'équipage de son père et tous ses domestiques. Je fus trop faible pour refuser cette satisfaction à mon entêtée de dix-sept ans. Cependant le malheur ne cessa de me poursuivre, et quand elle fut majeure, bien que nous nous fussions réduits déjà au strict nécessaire, je me vis dans la nécessité de réunir promptement une forte somme d'argent. Il y allait de ma position et de mon honneur. Frances est violente et personnelle, vous le savez, mais elle est généreuse en même temps et compatissante. Elle-même m'offrit de réaliser une grande partie de son avoir pour boucher cet affreux trou. Je dus accepter, n'ayant pas le choix, me réservant d'ailleurs de la rembourser, et je lui assurai en garantie après ma mort la possession du château de Werve.

—Mais enfin Frances est votre petite-fille, la seule qui vous reste,.... ou bien n'ai-je pas entendu dire, général, que vous aviez aussi un fils?

—Mon fils,.... il est mort, me dit-il d'une voix étrange, il ne s'est jamais marié, que je sache; du moins il ne m'a jamais demandé d'autorisation. Si donc il avait des enfants, ils seraient illégitimes.... Enfin vous comprenez maintenant pourquoi je ne puis vendre le château sans l'assentiment de Frances; après ma mort, mes créanciers ne pourront en prendre possession sans avoir à compter avec elle.

Voilà par exemple, me dis-je, un trait que tante Sophie n'avait pas prévu. C'est en réalité sous les pieds de Frances qu'eût éclaté la mine préparée par elle de si longue date pour faire sauter le vieux von Zwenken. J'avais donc à côté de moi un type d'égoïsme raffiné, profondément méprisable, cachant ses honteux calculs sous les dehors d'une bonhomie et d'une largeur de manières dont tout le monde eût été la dupe. Devais-je m'étonner désormais si Frances avait tant d'aversion pour les formes?

—Mais, repris-je, ne craignez-vous pas qu'après votre mort votre petite-fille ne soit tristement déçue quand elle verra que le gage laissé par vous en nantissement de sa créance est déjà grevé si lourdement?

—Que vous dirai-je? mon cher, nécessité n'a pas de loi, et j'espère toujours vivre assez pour relever ma fortune.

A son âge, et par quels moyens? me disais-je en moi-même. Tout à coup je pensai au paquet qu'il avait été chercher à la poste. J'avais cru le voir en retirer une longue liste de chiffres en gros et moyens caractères; c'étaient probablement des papiers relatifs à quelque loterie étrangère. Et c'est là-dessus que le malheureux comptait pour rétablir ses affaires!

—Mon neveu, me dit-il brusquement comme si une idée lumineuse lui eût traversé le cerveau, s'il est vrai qu'Overberg vous ait parlé de la possibilité de vendre avantageusement le château, il ne serait pas mauvais que vous-même prissiez la peine de sonder les sentiments de Frances sur ce chapitre. Il me semble que vous avez quelque influence sur elle, et nous serions bien affligés, si vous parveniez à lui ôter son idée fixe.

—Soit, mon oncle, je lui en parlerai.

—Et vous pourrez ajouter que, si je peux aller vivre dans quelque endroit où je trouverais quelque société, la compagnie du capitaine me serait beaucoup moins nécessaire.

Je n'eus heureusement pas besoin de répondre. Nous rentrions au château, le second déjeuner était annoncé, le capitaine en personne nous reçut d'un air joyeux, Frances n'était pas de retour, et nous nous mîmes à table sans l'attendre. Elle ne reparut que pour le dîner. Sa toilette très simple, mais de fort bon goût, et qui faisait admirablement valoir sa beauté, me ravit. Il semblait qu'elle voulût me donner à comprendre que le major Frans se retirait décidément devant Frances Mordaunt. D'autre part, il y avait dans ses manières quelque chose de concentré et de gêné. Elle ne gourmandait plus le capitaine, qui de son côté multipliait les marques de soumission. Le dîner cette fois était simple, quoique suffisant; on avait seulement préparé un petit extra pour le vieux général, qui ne demanda pas de vin fin, mais se dédommagea aux dépens de l'ordinaire, dont il engloutit bien deux bouteilles sans sourciller. Il mangea en proportion. Décidément la seule différence avec le capitaine, c'est qu'il n'avouait pas rondement comme lui que, le plaisir de la table étant la plus grande jouissance de la vie, il ne vivait plus que pour son ventre. Je commençais à me sentir la plus complète répulsion pour mon grand-oncle.

Le repas terminé, comme j'avais suivi ma cousine au salon, nous fûmes rejoints par Rolf, qui nous confia que le général entrerait le surlendemain dans sa soixante et onzième année, que dans cette prévision il avait fait quelques préparatifs, mais que, voyant le peu de succès qu'ils avaient eu le matin, il hésitait à les continuer. Frances lui dit de faire à sa guise, mais le lui dit d'un ton distrait et comme indifférent. Puis, comme il nous avait quittés enchanté de la permission obtenue, et au moment où j'allais faire compliment à Frances de sa charmante métamorphose, elle allégua le besoin de grand air et me quitta brusquement pour se rendre au jardin. Je ne voulus pas perdre cette bonne occasion, et je ne tardai pas à la rejoindre. Nous nous dirigeâmes droit vers la ruine dont je vous ai déjà parlé et d'où nous pouvions espérer de contempler les splendeurs du soleil couchant, mais ce fut à travers des ronces, des broussailles, et comme si ma cousine eût préféré en tout la voie la plus directe, au risque de se déchirer à chaque pas, et par antipathie pour les chemins tournans et aplanis qui conduisent au but sans inconvénient. Je ne pus m'empêcher de lui en faire la remarque, surtout lorsque, les broussailles étant enfin dépassées nous nous vîmes sur un sentier sablonneux, uni, où je puis lui offrir un bras qui fut accepté.

*(A continuer).*

---

## Taux du port de lettres, etc. pour les Etats-Unis.

Voici les taux du port des lettres, etc. pour les Etats-Unis.

N. B.—Tout ce que transporte la malle (excepté les journaux envoyés à des abonnés, d'un bureau de publication connu) doit être affranchi d'avance par des timbres.

Une lettre sur laquelle un port est payé en plein, mais sur laquelle un port additionnel peut être exigé, sera expédiée lorsqu'elle aura été déposée à un bureau de poste, mais il sera dit sur la lettre que le reste du port devra être perçu sur livraison. Si le port n'est point payé ou si moins qu'un port plein est payé, la lettre sera envoyée au bureau où sont déposées les lettres non réclamées. Si, par inadvertance, elle arrive à destination, elle paiera, sur livraison, le double du port. "Un port plein signifie trois cents."

Dans les grandes villes, dans les districts qui touchent à de grands centres de population et ayant deux (ou davantage) bureaux de poste à une distance de trois milles l'un de l'autre, toute lettre déposée à l'un de ces bureaux et adressée à une localité dans les limites de livraison d'un autre de ces bureaux, laquelle lettre aura été affranchie par inadvertance par le paiement du port local seulement, pourra être expédiée, mais le reste du port devra être perçu sur livraison.

Si des articles qui doivent payer différents taux de port sont envoyés dans un seul paquet, le taux le plus élevé devra être payé sur tout le paquet, mais deux (ou davantage) différents articles devant payer le même port peuvent être envoyés dans le même paquet sur paiement de ce taux sur le paquet entier.

Les articles suivants sont exclus des malle: les liquides, les poisons, le verre, les matières explosives; les livres, les brochures, les tableaux et autres publications obscènes ou indécentes; toutes lettres sur les enveloppes desquelles et toutes les cartes postales sur lesquelles des épithètes grossières sont écrites, imprimées ou gravées, sur lesquelles des devises déloyales sont imprimées ou gravées; tous les articles qui, par leur forme ou leur nature, sont susceptibles de détruire, défigurer ou mutiler le contenu des sacs de la malle ou toute personne employée au service de la poste.

Il n'est pas permis aux maîtres de poste de faire crédit ni de faire une livraison avant que tout le port soit payé.

Première classe.

Sur les lettres, les paquets cachetés, écritures ou écritures partielles (excepté les manuscrits de livres et les épreuves corrigées passant des auteurs aux éditeurs et excepté les lettres locales); sur tous les imprimés marqués de manière à donner des informations autres que celles données par les imprimés primitifs, (excepté la correction d'erreurs typographiques); sur toutes choses ne devant pas payer le port de lettres mais qui sont enveloppées ou attachées de telle sorte que les maîtres de poste ne peuvent les examiner sans en détruire l'enveloppe; sur tous les journaux, magazines et revues envoyés, par les éditeurs aux abonnés et renfermant quoique ce soit autre que des suppléments bona fide, des comptes ou des reçus d'abonnement; sur tous les paquets ne devant pas payer de port mais dans lesquels sont cachées des lettres, &c., qui doivent payer le port—3 cents pour chaque demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les lettres locales déposées à des bureaux où la livraison est gratuite, par des porteurs, n'est pas établie, un cent par demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Deuxième classe.

N. B.—Cette classe comprend tous les journaux, magasins et revues imprimés et émis à des époques annoncées, d'un bureau de publication connu, adressés à des abonnés réguliers.

Affranchissement.

Sec. 5. Qu'à partir du 1er janvier 1875 sur tous les journaux et publications périodiques expédiés, par la malle, d'un bureau connu ou d'une agence de nouvelles, et adressés à des abonnés réguliers ou des agents de nouvelles, le port sera compté ainsi: sur les journaux et les publications périodiques paraissant toutes les semaines et plus souvent, deux cents par livre et une fraction de livre: moins souvent, trois cents par livre et une fraction de livre—pourvu que rien dans la présente loi ne soit interprété de manière à changer ou amender la section 99 de la loi intitulée "loi pour reviser, consolider et amender les lois qui ont trait au département du bureau de poste", et approuvée le 8 juin 1872.

Sec. 6. Qu'à dater du 1er janvier 1875 sur réception des dits journaux et publications périodiques au bureau de poste, ils seront posés ensemble et le port en sera payé par un timbre spécial adhérent qui sera fourni par le maître de poste-général, lequel timbre sera apposé au dit paquet ou au sac qui le contiendra, ou sur un mémorandum constatant le dit paiement, ou autrement, ainsi que décidera le maître de poste général.

Sec. 7. Que les journaux dont un exemplaire à chaque abonné résidant dans les limites du comté où le dit journal est imprimé et publié en partie ou en totalité, passeront franc de port, mais les dits journaux ne seront pas livrés au bureau de porteurs de lettres ni ne seront distribués par les porteurs, à moins de paiement de port ainsi que l'exige la loi.

Troisième Classe.

Tout ce qui appartient à la troisième classe doit être payé d'avance et en plein.

N. B.—Le paiement doit se faire, d'avance, en timbres, et le poids ne doit pas excéder celui que prescrit la loi, (c'est-à-dire, quatre livres.) Les paquets pesant plus que le poids prescrit ne passeront point par la malle.

Sur les brochures, les publications faites de temps en temps, les journaux, revues et magasins passagers; les petites affiches, les affiches, les feuilles de musique, les circulaires non cachetées, les prospectus, les manuscrits de livres et les épreuves, les cartes imprimées, les mappes, les lithographies, les impressions, les littographies chromo, les gravures, les semences, les boutures, les bulbes, les racines—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre livres.

Sur les livres—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les circulaires non cachetées, les journaux passagers ou adressés à des abonnés réguliers—excepté les journaux hebdomadaires, qui peuvent être livrés aux abonnés sur paiement, d'avance, de taux trimestriels réguliers, et sur les publications périodiques dont le poids n'excède pas deux onces—quand ces journaux, etc., sont déposés à un bureau de porteurs de lettres, pour livraison par le bureau ou ses porteurs—1 cent chacun.

Sur les publications périodiques de deux livres, quand elles sont déposées à un bureau de porteurs de lettres pour livraison par le bureau ou par des porteurs: 2 cents chacun.

---

## L'ordonnance sur le paiement des taxes municipales.

Plusieurs erreurs s'étant glissées dans notre compte-rendu, nous reproduisons le texte officiel de l'ordonnance sur le paiement des taxes:

Mairie de la Nouvelle-Orléans,
Hôtel de Ville, 17 février 1875.
No 2995—Série d'administration.)

Ordonnance relative au paiement des taxes arriérées, y compris celles de l'année 1873.

Il est ordonné que jusqu'au premier jour de juin 1875, le paiement des taxes de ville pourra se faire comme suit:

Les taxes de 1860 à 1870 inclusivement, entièrement en scrip, y compris l'intérêt sur les comptes de taxes et les frais avancés par la ville.

Les taxes de 1871, entièrement en scrip; pour l'intérêt sur les comptes de taxes et les frais avancés par la ville, la moitié comptant, le reste en scrip.

Les taxes de 1873, cinquante cents par $100, comptant, le reste, $2.50 par $100 en scrip; pour l'intérêt sur les comptes de taxes et les frais avancés par la ville, la moitié comptant et le reste en scrip.

Il est de plus ordonné que par le mot "scrip" employé dans l'ordonnance, on entend les jugements enregistrés, les certificats d'allocation, les mandats de taxes, l'argent de ville, les certificats de jurés, les certificats de coroner, les certificats d'excès de taxes, les réclamations auxquelles une ordonnance a pourvu, jusqu'en 1874, inclusivement, avec droit de transfert.

Il est de plus ordonné que dans aucune circonstance les conditions de cette ordonnance ne seront prolongées au-delà de l'époque fixée; que toutes les taxes qui n'auront pas été payées le premier jour de juin 1875, seront payables comptant, exclusivement.

Il est de plus ordonné que l'ordonnance No 2725, série d'administration, adoptée le 21 avril 1874, et l'ordonnance No 2915, série d'administration, adoptée le 29 décembre 1874, sont, par les présentes, rappelées.

Adopté par le Conseil de Ville de la Nlle-Orléans, le 16 février 1875.

CHARLES J. LEEDS, Maire.

Pour copie conforme:

J. H. HARDY. Secrétaire.

---

## LA LOI NOUVELLE SUR LES IMPOTS

Voici le texte de la nouvelle loi adoptée par le Congrès sur les impôts, avec les amendements qui y ont été introduits par la Chambre.

Article 1er.—A partir de la promulgation de la présente loi, il sera perçu sur les spiritueux distillés à l'avenir dans les Etats-Unis une taxe de quatre-vingt-dix cents par gallon contenant 50 degrés d'alcool, ou par gallon ordinaire si la liqueur contient moins de 50 degrés.

Cette taxe sera payée par le distillateur, le propriétaire ou le détenteur des spiritueux avant leur enlèvement de l'entrepôt attaché à chaque distillerie.

La partie de l'article 3,251 des *Revised Statutes* des Etats-Unis qui ne s'accorde pas avec la présente disposition est abrogée.

Article 2.—L'article 3,368 des *Revised Statutes* est modifié ainsi qu'il suit: rayer les mots "vingt cents la livre" et les remplacer par les mots "vingt-quatre cents la livre." En même temps, l'article 3,394 des *Revised Statutes* est amendé par la substitution du mot "six" au mot "cinq" partout où il se trouve et par la substitution du mot "soixante-quinze" au mot "soixante."

N. B.—Cette disposition fixe à 24 cents la livre l'impôt sur le tabac, à $6 par mille la taxe sur les cigares et à $2.75 par mille la taxe sur les cigarettes.

Toutefois l'accroissement d'impôt stipulé par le présent article ne s'appliquera pas au tabac, aux cigares ou aux cigarettes sur lesquelles la taxe fixée par la loi existante aura été payée au moment de la promulgation de la présente loi.

ARTICLE 3.—Il sera perçu sur les mélasses, les mélasses concentrées, les déchets de sucrerie, les sirops de jus de canne, les melados et les sucres classés d'après l'étalon hollandais de couleur, à leur importation des pays étrangers, un droit additionnel égal à vingt-cinq pour cent des droits qui sont maintenant imposés par l'article 2,504 des *Revised Statutes* sur les différentes classes d'articles désignés ci-dessus.

Le melado concentré ou *concrete* sera à l'avenir classé comme sucre et paiera les droits suivant l'étalon hollandais de couleur; et le melado sera défini comme un article obtenu pendant la fabrication du sucre, c'est-à-dire du jus de canne cuit jusqu'au point de devenir du sucre, mais contenant tout le sucre et toute la mélasse produits par l'ébullition, sans avoir été l'objet d'aucune clarification.

Tout produit de la canne à sucre importé dans des sacs, des nattes, des paniers et non dans des caisses ou barils sera considéré comme sucre et taxé en conséquence.

Il est prescrit en outre que le *drawback* sur le sucre raffiné destiné à l'exportation qui est autorisé par l'article 3,019 des *Revised Statutes*, sera diminué d'un pour cent seulement. Le montant de cette réduction sera retenu par les Etats-Unis.

Article 4.—Est abrogée la partie de l'article 2,503 des *Revised Statutes* qui porte que quatre-vingt-dix pour cent seulement des divers droits imposés sur certains articles d'importation par l'article 2,504 seront perçus. Les divers droits établis par le dit article, 2,504 seront perçus sans réduction des dix pour cent dont il est parlé dans l'article 2,503.

ARTICLE 5.—L'accroissement de droits décrété par la présente loi ne s'appliquera à aucune marchandise embarquée sur des navires et se trouvant en route pour les Etats-Unis à la date du 10 février 1875; il ne s'appliquera pas non plus aux marchandises en dépôt, dans les entrepôts et les magasins publics à la date de l'adoption de cette loi.

ARTICLE 6.—Aucun des articles de la loi du 8 février 1875 ne sera interprété de manière à imposer un droit sur les étamines à bluter admises précédemment en franchise ou à exiger l'emploi de timbres mobiles sur les livrets de caisses d'épargne lors de l'enregistrement des sommes versées.

---


## VAPEURS.

### Pour l'été

**Mandeville et la Nlle-Orléans. Steamers de la malle des Etats-Unis.**

**Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington.**

Le beau steamer, fin marcheur,

**CAMELIA,**

capitaine Wm. Hanover,

partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du convoi de 6½ heures et demie du matin; le MARDI à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi; le VENDREDI et SAMEDI, à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi; le DIMANCHE, à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie du matin. Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'au "Old Landing", sur la rivière Tchefuncta, pour Covington. Retour: il quittera "Old Landing" le MARDI et le VENDREDI à 6 heures du matin, Madisonville tous les matins, le DIMANCHE et le MERCREDI soir.

Des excursions régulières auront lieu. Le steamer partira du DIMANCHE matin, à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie, le MERCREDI matin à l'arrivée du convoi de 9 heures, et sera de retour le soir du même jour.

Il ne sera positivement pas reçu de frêt après le départ du convoi qui précédera celui à l'arrivée duquel le steamer doit partir.

Ces voyages seront réguliers à moins de mauvais temps ou de travaux publics.

C. M. SORIA.

14 mai— Aux Nos 18 et 20 de la rue de l'Union.

### Excursion régulière du Dimanche, et du Mercredi.

**Pour Mandeville, Louisburg et Madisonville.**

Le beau steamer à basse pression et de la Malle des Etats-Unis,

**CAMELIA,**

Capitaine Hanover,

fera régulièrement, le DIMANCHE et le MERCREDI, des excursions aux susdites villes.

Il partira du Lac tous les DIMANCHES, à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie du matin, et le MERCREDI à l'arrivée du convoi de 9 heures du matin, sera de retour le soir du même jour à temps pour prendre le convoi de sept heures et demie du soir pour la ville.

Prix aller et retour.

Pour plus de détails, s'adresser à

C. M. SORIA, Agent,

25 avril—3m A. o 28 de la rue de l'Union.

Le restaurant et la buvette aux prix de la ville, tenus par E. FRAPART.

**Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore Packet.**

Jour de départ, tous les samedis, à 5 P.M.

Pour Fort de Russey, Barbin, Norman, Alexandrie, la Rivière aux Cannes, Montgomery, Grand Ecore ainsi que tous les débarcadères intermédiaires, le bateau à vapeur

**TEXAS.**

R. SINNOTT, capitaine; GEO. C. HAMILTON, commis. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à N. M. CARTER, 33 rue du Camp. HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas, BRITTON & EPPLER, 106 rue Commune. ADAMS & WORK, 9 Commercial Place.

24 déc—

**OPELOUSAS.**

Départ régulier tous les Mercredis à 5 h.

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.

**BERTHA.**

W. Burton, capitaine T. Johnn, commis.

Ce bateau laissera la Nlle-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du frêt et des passagers pour tous les attérages du Bayou des Glaizes, faisant sa jonction avec le bateau A. Minnie de Simmsport.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER, No 106 de la rue de la Commune.

Tout frêt pour le Bayou des Glaizes sera décharge à Simmsport ou Big Bend Landing.

4 sept—

**Paquebot de la Nlle-Orléans, de la côte et de Bâton-Rouge.**

Départ tous les MERCREDIS, et SAMEDIS, à 5 heures P. M. Le nouveau bateau à vapeur

**ST-JOHN,**

Capitaine JAS. P. McELROY. Commis F. BERGERON.

Il descend tous les LUNDIS et VENDREDIS, le jour. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à

E. O. MELANCON, No 30 de la rue du Canal

P. S.—Le bateau commencera le service MERCREDI, 4 août. Le taux du frêt est le même que celui de tous les autres bateaux qui font le même service. 28juil—3m

**ARRANGEMENT D'ÉTÉ.**

**Paquebot semi-hebdomadaire, régulier de Bâton-Rouge, Plaquemine et la Côte.**

Le bateau à vapeur

**LESSIE TAYLOR.**

Capitaine Allen Jumel, Chas. A. Brusle, commis, partira de la Nlle-Orléans tous les MERCREDIS, à 10 heures A. M. et tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M. Retour: il partira de Bâton-Rouge tous les JEUDIS et tous les DIMANCHES soir. 12 mai—

**Paquebot de la Côte et de Lafourche, jusqu'à Thibodauxville.**

Deux fois la semaine. Pour la côte et Lafourche. Le bateau à vapeur

**ERA No 10,**

Capitaine J. F. Ancoin, Commis P. A. Charlet,

Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 heures P. M. et tous les VENDREDIS à 10 heures A. M.

Retour: il partira de Donaldsonville les MERCREDIS et DIMANCHES matin, il descendra la côte le jour.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à B. RIVET, 39 rue Conti.

15 juillet—1an

**Pour la Côte au-dessus de la ville**

La Nouvelle-Orléans, la côte et le débarcadère du Couvent et le White Hall Saw Mill—Trois fois par semaine. Le bateau à vapeur

**MARY IDA.**

Capitaine J. A. Ennis; commis E. M. Valette et S. Hein. Partira de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS à 10 heures du matin. Il sera de retour les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES pendant le jour.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à W. J. COMAUX, 20 rue Conti.

5mai—

**PAQUEBOT DE LA MALLE.**

Pour Port Eads et la Côte, au-dessous de la ville.

Départ, tous les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS, à 10 heures du matin.—Pour Buras, et les débarcadères intermédiaires, et tous les mercredis prolongeant sa course jusqu'à Port Eads et les vendredis jusqu'à Pilot-Town. Le beau bateau à vapeur

**IBERIA.**

Capt. F. L. Morse, Commis, R. E. Hine.

Pour frêt ou passage, s'adresser au No 26 de la rue Carondelet, bureau de la Compagnie A. M. T.

## VAPEURS

### COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

**SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.**

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS. LIGNE POSTALE

**DE NEW-YORK AU HAVRE.**

Les splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50 Rivière du Nord en passant plus au Sud que toutes les autres lignes.

FRANCE, Trudelle, samedi, 21 août,
VILLE-DE-PARIS, Lachesnez, samedi, 4 sept.
AMERIQUE, Pouzols, samedi, 18 septembre,

PRIX DU PASSAGE EN OR (y compris le vin) Première cabine, extérieure $120. Intérieure $110—Seconde $72—Troisième $40.—Entrepont, $28 avec aménagements hors ligne et tout le nécessaire, sans frais supplémentaires. Billets aller et retour à prix réduits.

GEO. MACKENZIE, Agent, 55, Broadway, New-York, ou à L. GRAND, Agent, 30/—6m Gallier Court. Lettre H. N. O.

**BREME.**

### Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

**Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Hâvre, à Southampton et la Havane.**

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD

Partiront comme ci dessous—

| | De Brême. | de la Nlle-Orls. |
|---|---|---|
| Hannover | 15 sept. | 17 oct. |
| Frankfurt | 13 oct. | 14 nov. |

Les jours de départ subséquents seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers touchent au Hâvre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le fret.

**PRIX DU PASSAGE**

De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:

Chambres ........ $150 en or.
Entrepont ........ 40 "

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton, Londres, au Hâvre ou à Brême:

Chambres ........ $150 en or.
Entrepont ........ 45 "

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:

Chambres ........ $35 en or.
Entrepont ........ 15

Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés.

Pour plus de détails, s'adresser à

ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,

8 août—1an Au No 42 de la rue de l'Union.

### Steamers de la ligne White Star,

**Pour Queenstown et Liverpool,**

Transportant la Malle des Etats-Unis,

Steamers neufs et puissants, partant de New-York le SAMEDI, de Liverpool le JEUDI et faisant escale à Cork Harbor en allant et en revenant.

REPUBLIC, Samedi, 31 juillet à 3 P. M.
BRITANNIC, Samedi, 7 août, à 9 A. M.
GERMANIC, Samedi, 14 août, à 3 P. M.
ADRIATIC, Samedi, 21 août, à 8 A. M.
CELTIC, Samedi, 28 août, à 4 P. M.

Du White Star Dock, Pier 52, North River. Ces steamers, les plus fins marcheurs, sont de grandeur uniforme; il n'en est pas qui soient mieux disposés. Le salon, les chambres, le fumoir et les chambres à bain se trouvent au milieu des steamers, où le bruit se fait le moins entendre, où les passagers sentent le moins le mouvement et ont un confort qu'on n'avait pas encore obtenu en mer:

PRIX—Salon, $80 et $100, or; pour le retour, $175 or. Entrepont à bas prix.

Traites de 1 livre sterling et au-dessus.

Pour l'examen des plans et autres renseignements, s'adresser aux bureaux de la Compagnie, No 19 Broadway, New-York, ou à

A. K. MILLER & Co., Agents,

No 35 de la rue Carondelet, Nlle-Orléans.

Des billets se vendent à la Nlle-Orléans, pour tous les points de l'Europe. 1er avril—6m

### STATE LINE.

POUR LIVERPOOL DIRECTEMENT.

Le magnifique steamer

**STATE OF ALABAMA**

Partira de son quai, au poteau 23, Troisième District, Nouvelle-Orléans, le ou aux environs du SAMEDI, 25 juillet.

| | Salon. | 2e classe. | Entrepont |
|---|---|---|---|
| Liverpool | $125 | $80 | $35 |
| Paris | 140 | 65 | 45 |
| Havre | 135 | 65 | 45 |
| Hambourg | 142 | 66 | 50 |
| Anvers | 135 | 65 | 45 |
| Brême | 155 | 70 | 54 |
| Bordeaux | 162 | 80 | 59 |

Billets pour tous les points, aux plus bas prix. Paiement en greenbacks. Moitié prix pour les enfants au-dessous de 12 ans.

Pour les renseignements, les billets, &c., s'adresser à A. K. MILLER & CO., Agents,

25mai—an1juil 34 rue Carondelet, Nlle-Orléans.

### Pour New York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants

KNICKERBOCKER, NEW ORLEANS, HUDSON, CORTES,

Le steamer

CORTES,

Freeman, commandant

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse DIMANCHE, 15 août, à 8 h. A. M.

Passage ........ $50.

Cette ligne prend du frêt et donne des connaissements, pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour frêt ou passage, s'adresser à ALFRED MOULTON,

mai—1an Rue Carondelet, No 41.

### POUR VERA CRUZ.

**Tampico, Tuxpan, Campeche, Progreso, La Havane et New-York,**

LIGNE de steamers de la malle, de New York, de la Havane et du Mexique.

La ligne est composée des steamers

CITY OF MEXICO ........ Capt. W. B. Sherwood,
CITY OF MERIDA ........ Capt. J. W. Reynolds,
CITY OF HAVANA ........ Capt. T. J. Philips

Le steamer

**CITY OF MERIDA,**

Commandant J. W. Reynolds,

partira de son quai, au pied de la rue Calliope 1er District, le SAMEDI, 21 août, à 8 h. du matin.

Passage pour Vera Cruz ........ $60. en or.

F. ALEXANDRE & SONS, 33 Broadway, New York,

Pour frêt ou passage, s'adresser à J. M. WITHERSPOON, Agent. Au No 60 de la rue Carondelet.

Le steamer CITY OF MEXICO partira le 18 septembre.

12 nov—1 an.

### Philadelphie via la Havane.

**PHILADELPHIA AND SOUTHERN Mail Steamship Company.**

POUR PHILADELPHIE via la HAVANE.

Transportant la malle des Etats-Unis.

JUNIATA, comm. J. W. Catherine. 1300 tonneaux
YAZOO, do. L. D. Barrett .... 1400 tonneaux
C. W. LORD, L. Colton. 1000 tonneaux

Départ, VENDREDI, 13 août, à 8 heures P. M.

Le beau steamer de 1ère classe,

**C. W. LORD,**

Commandant L. Colton

Partira de son quai, en face de la Place Jackson, ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Passage pour la Havane (monnaie des E.-U.) .. $40
Passage pour Philadelphie .......... 50
Billet donné à New-York pour tout le voyage.. 50

Pour frêt ou passage, s'adresser à

EDWARD A. YORKE, Agent, au coin des rues Carondelet et Gravier

4 nov—1 an.

Le S. S. JUNIATA partira à son jour régulier.

### DONATIEN AUGUSTIN, Register in Bankruptcy.

Office Customhouse building, next to U. S. Courts' rooms.

Commissioned as Register by the Honorable Chief Justice of the U. S., since May 1868. Prepared with the greatest care, all bankruptcy schedules being assisted by Messrs. E. D. Lobrano and Wm. A. Wells, both most experienced bankruptcy clerks. Done at most moderate terms. Passports procured from Washington.

Residence No 128 Esplanade Street.

### Taxes Spéciales de Revenu Intérieur Etats-Unis, du 1er mai 1874 au 30 avril 1875.

Bureau du Revenu Intérieur, Washington, D. C. 16 Février 1874.

LA LOI DU 24 DECEMBRE 1872, requière que toute personne engagée dans toute espèce d'affaires, vocation ou emploi qui la rend sujette à la taxe spéciale, de se procurer et de placer en évidence une étampe dénotant le payement de la dite taxe spéciale pour l'année-taxable commençant le 1er mai 1874, avant de commencer ou de continuer les affaires après le 30 avril 1874.

Les taxes comprises dans les clauses de la loi ci-dessus mentionnée, sont les suivantes:

| | |
|---|---|
| Rectificateurs | $ 200 |
| Débitants de liqueurs au détail | 25 |
| Débitants de liqueurs en gros | 100 |
| Débitants de liqueurs (malt) en gros | 50 |
| Débitants de liqueurs (malt) en détail | 20 |
| Débitants de tabac en feuilles | 25 |
| Débitants de tabac en feuilles | 5 |
| Et sur les ventes au-dessus de $1,000, 50 cents pour chaque piastre excédant la somme de $1,000. | |
| Débitants de tabac à chiquer | |
| Fabricants d'alambics | |
| Et pour chaque alambic fabriqué | |
| Et pour chaque serpentin fabriqué | |
| Fabricants de tabac à chiquer | |
| Fabricants de cigares | |
| Pacotilleurs vendant du tabac, première classe, (ayant plus de deux chevaux) | |
| Pacotilleurs vendant du tabac, seconde classe (ayant deux chevaux) | 25 |
| Pacotilleurs vendant du tabac, troisième classe (un cheval) | 1 |
| Pacotilleurs vendant du tabac, quatrième classe, allant à pied ou par les voies publiques | 15 |
| Brasseurs de bière faisant moins de 500 barils | 50 |
| Brasseurs de bière, faisant 500 barils ou plus | 10 |

Toute personne ainsi sujette à la taxe, qui négligera de se conformer aux réquisitions ci-dessus, sera passible de sévères pénalités.

Les personnes ou les maisons de société dans le premier district de la Louisiane, sujettes au payement des taxes spéciales ci-dessus désignées doivent s'adresser à S. A. STOCKDALE, collecteur du Revenu Interne, chambre No. 5, Douane de la Nouvelle-Orléans, et se procurer l'étampe ou les étampes de la taxe spéciale qui leur est nécessaire, avant le 1er mai 1874, sans autre avis.

J. W. DOUGLAS, Commissaire du Revenu Interne.

### SUCRE CHANTEAUD

A L'OXYDE DE FER SOLUBLE

Les premiers médecins de Paris considèrent ce nouveau produit comme le plus agréable et le plus efficace des ferrugineux connus, et comme le seul ne produisant jamais de constipation. Son action est héroïque chez les enfants débiles, les jeunes filles délicates, pauvres de sang, les convalescents et dans le traitement de l'*Anémie*, de la *chlorose*, des *Pertes blanches*, de la *Menstruation difficile*, des *Maux d'estomac*, et surtout des *Névralgies* et de la *Phtisie*.—Dépôts: MM. DUCONGE et MONTEUX & Cie.

## CHEMINS DE FER.

**Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas — Donaldsonville —**

Le bateau à vapeur

**FRANK MORGAN,**

partira, du pied de la rue Bienville, JEUDI, 13 mai, et ensuite, tous les jours, à 7:45 A. M. pour Westwego, avec les passagers pour toutes les stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il sera de retour à 6 heures du soir.

On reçoit le frêt, au même endroit, tous les jours, à 2 heures de l'après-midi, et il arrive à destination le lendemain matin.

Le bateau ci-dessus touchera à la rue Jackson pour les excursions du DIMANCHE.

Prix réduits et une heure et demie de plus données aux passagers qui vont et reviennent le même dimanche.

C. E. PAYNE, Agent.

C. H. ALLEN, Directeur général.

12mai—6m

### Chemin de Fer Pontchartrain.

L'extrémité du chemin, en ville, est établie à "l'ancien dépôt", rue des Champs-Elysées, près la Levée—

Excursion au Lac—aller et retour, le même jour....25 cents. Pour les enfants au-dessous de 12 ans:....10 cents.

Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller et autant pour le retour—

| Départs de la ville. | Départs du Lac. |
|---|---|
| 6 heures A. M. | 7 heures A. M. |
| 7 ½ " | 8 ½ " |
| 9 " | 10 " |
| 10 ½ " | 11 ½ " |
| Midi " | P. M. |
| 2 P. M. | 2 ½ " |
| 3 " | 3 ½ " |
| 4 " | 4 ½ " |
| 5 " | 5 ½ " |
| 6 " | 6 ½ " |
| 7 " | 7 ½ " |
| 8 " | 8 ½ " |
| 9 " | 9 ½ " |
| 10 " | 10 ½ " |

Tous les Dimanches un train partira de la ville à 4 heures du matin.

Les dimanches un train partira toutes les demi heures, dès 2 heures de l'après-midi.

Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.

5 mai— C. H. ALLEN, Surintendant-général.

### THE MOBILE LINE.

On and after **May 23, 1875.**

Trains leave depot foot Canal street as follows

EXPRESS AND MAIL DAILY, at 8 a. m.
Coast accommodation, daily, except sunday, .. 3 15 p.m.
Through night express daily, at 4 40 p. m.

Arrive:

Express and Mail daily at 3 55 p. m.
Coast accommodation, daily, except sunday 10:05 a. m.
Through night Express, daily at 11:30 p. m.

This is the only line running PULLMAN PALACE CARS to Louisville, Cincinnati, Lynchburg, Virginia Springs and Baltimore, without change.

Office corner Camp and Common Streets, opposite City Hotel.

D. B. ROBINSON, Supt.

15déc—

### LIGNE DE MOBILE.

A partir du **23 Mai 1875.**

Les trains partiront du dépôt, au pied de la rue du Canal comme suit:

EXPRESS ET MALLE, TOUS LES JOURS, à 8 heures du matin.

Train d'agrément, tous les jours excepté le dimanche, à 3.15 p. m.

Express du soir tous les jours à 4 h. 40 m. de l'après-midi.

Les trains arriveront à la Nouvelle-Orléans:

Express et malle, tous les jours, à 3 h. 54 m. de l'après-midi.

Train d'agrément, tous les jours, excepté le dimanche, à 10:05 a. m.

Express du soir, tous les jours à 11 heures et demie du soir.

C'est la seule qui ait des CHARS PULLMAN jusqu'à Louisville, Cincinnati, Lynchburg, les sources de la Virginie et Baltimore, sans aucun changement.

Bureau, coin Camp et Commune, vis-à-vis le City Hôtel.

D. B. ROBINSON, Surintendant.

25 déc—

### Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, St-Louis et Chicago.

Les trains partent et arrivent comme suit: (Du dépôt, au pied de la rue des Calliope.)

A partir du 28 décembre

| DÉPARTS. | ARRIVÉES. |
|---|---|
| Express ....7:50 A. M. | Express ....7:40 P. M. |
| Malle ........ 5:50 P. M. | Malle ........ 10:20 A. M. |

CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A ST LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.

Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.

Vente de billets et renseignements au No. 22 de la rue du Camp, coin Commune.

A. D. SHELDON, Agent.

E. D. FROST, Directeur-Général 14 jv 75

### New Orleans, St. Louis & Chicago R. R. Co. (Great Jackson Route.)

From Calliope street Depot.) From December 28—1874.

| DEPART. | ARRIVE. |
|---|---|
| Express ....7:50 A. M. | Express ....7.40 P. M. |
| Mail ........ 5:50 P. M. | Mail ........ 10:20 A. M. |

PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST. LOUIS, CHICAGO, AND LOUISVILLE.

Only one change of sleeping cars to Eastern cities.

Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common.

A. D. SHELDON, Agent.

E. D. FROST, General Manager. say 14 75

### GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT (7) HEURES A. M., et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 heures A. M.

Le frêt pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Le taux du frêt, pour les points sur l'Atchafalaya et le Têche, au-delà de Brashear, estropié pour le moment. Des contrats spéciaux pour le frêt sur marchandises expédiées pour ces points devront être faits, avant l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le frêt pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des taux spéciaux, sous forme de billets de "commutation" seront accordés à ceux qui expédieront par ce chemin de fer.

Afin que le frêt soit promptement expédié il doit être délivré avant 5 heures; le frêt reçu après cette heure partira par les trains suivants.

GEO. PANDELY, Surintendant.

Pour frêt ou passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magasin.

Il ne sera point reçu de frêt le Dimanche.

27mai— CHS. A. WHITNEY & CO., Agents.


## ASSURANCES.

### COMPAGNIE D'ASSURANCE —DE LA— Nouvelle-Orléans.

**Au coin des rues Canal et Camp.**

**QUINZIEME ETAT ANNUEL.**

CONFORMÉMENT à sa charte, la compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes (compagnie locale et agences) de l'année expirée le 31 décembre 1874.

| | | |
|---|---|---|
| Sur risques d'incendie | $485,120 58 | |
| Sur risques de mer | 88,982 65 | |
| Sur risques de rivières | 94,394 68 | |
| | | $668,497 91 |
| En moins—réservé pour risques non expirés le 31 décembre 1874 | 166,601 53 | |
| Primes remboursées | 33,222 73 | |
| | | 199,824 26 |
| | | $468,673 65 |
| Plus intérêts | | 35,355 14 |
| | | $504,028 79 |
| Compagnie locale et agences | | |
| A déduire, réassurances | $ 45,103 90 | |
| Pertes par le feu $161,144 63 | | |
| Pertes sur mer .. 57,432 42 | | |
| Pertes sur les rivières et dans l'intérieur .... 51,427 45 | | |
| | 270,[illegible] | |
| Dépenses générales | 55,256 | |
| Taxes | 19,430 | |
| Commissions | 35,560 | |
| Réfraction (rebate) | 51,494 30 | |
| | | 476,826 08 |
| Bénéfice net | | $ 27,203 71 |

L'actif de la compagnie est comme suit:

| | |
|---|---|
| En caisse | $ 65,050 89 |
| Primes en voie de recouvrement | 92,133 77 |
| Garanties et billets hypothécaires | 211,859 84 |
| Effets à recevoir pour primes | 12,481 04 |
| Bonds de la ville et autres bonds | 139,616 55 |
| Actions de la Cie du Gaz et autres actions | 74,409 50 |
| Primes d'agences en voie de transmission | 9,757 21 |
| Dû par des compagnies d'assurances | 7,230 61 |
| Propriété foncière au coin des rues Canal et Camp | 70,562 77 |
| Autres propriétés foncières | 70,532 64 |
| Succursale, troisième district, prime en recouvrement | 1,675 70 |
| Compte suspendu | 2,076 16 |
| | 758,560 68 |

PASSIF.

| | |
|---|---|
| Capital | $500,000 00 |
| Réserve pour risques non expirés le 31 décembre 1874 | 166,601 53 |
| Intérêts et dividendes non recouvrés | 6,727 15 |
| Réclamations contre la compagnie | 4,293 73 |
| | $677,632 |

Surplus plus que suffisant pour couvrir la dépréciation ........ $ 80,928 27

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

J. TUYES, Président.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 15 janvier 1875,

JOHN LEMONNIER,

Troisième Justice de Paix de la paroisse d'Orléans.

Le 14 du courant, à une réunion des directeurs, il a été résolu de payer le dividende-intérêt semi-annuel de CINQ POUR CENT sur le capital, aux actionnaires ou à leurs ayant-cause, à dater du 1er février prochain.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

Nouvelle-Orléans, 16 janvier 1875.

DIRECTORS.

W. B. SCHMIDT, A. M. BICKHAM, PLACIDE FORSTALL, AD. SCHREIBER, H. GALLY, JULES TUYES, CHARLES LAFITTE, W. A. BELL, W. VAN BAMTHUYSEN, D. FATJO, EMILE BOUNY, D. D. ROGERS.

17janv—

### Second Etat de Situation —DE LA— COMPAGNIE D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conformément aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant:

Montant des primes reçues durant les quinze mois expirés le 31 décembre 1873, à savoir:

| | | |
|---|---|---|
| Sur risques de feu | $114,053 22 | |
| Sur risques de mer | 59,221 27 | |
| Sur risques de rivières | 29,566 93 | |
| Total des primes | | $202,000 53 |
| Moins primes rendues | | 2,154 77 |
| Primes acquises | | $199,845 79 |
| Déduit—Pertes par le feu | $46,106 09 | |
| Pertes sur mer | 42,116 79 | |
| Pertes sur rivières | 15,476 58 | |
| | $102,496 07 | |
| Réassurances | 21,916 73 | |
| Réfactions (rebate) | 9,582 07 | |
| Taxes | 7,490 58 | |
| Loyer | 3,750 00 | |
| Dépenses, et profits et pertes | 36,818 10 | |
| | | $182,034 |
| Réservé pour primes non-terminées | | $17,820 60 |

La Compagnie possède l'ACTIF suivant:

| | |
|---|---|
| Capital en Stock-notes | 0 |
| Comptant | 42,488 0 |
| Comptes en voie de collection | 18,860 2 |
| Billets recevables | 2,128 |
| Prêts sur garanties | 80,260 00 |
| Prêts sur hypothèques | 41,546 26 |
| Stocks et Bons | 6,870 27 |
| Installations de bureaux et meubles | 2,000 00 |
| En mains d'agents en Europe, etc. | 5,123 43 |
| | $296,517 |
| Moins intérêts non-payés et dividendes | 2,196 |
| | $294,320 86 |

Copie correcte transcrite des livres de la Compagnie.

E. GANUCHEAU, Vice-Président.

L. W. BAQUIE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 20me jour janvier 1874.

E. BOUNY, Notaire public.

Directeurs (Trustees) élus pour servir en 1874:

A. Baldwin, S. Henderson, G. P. Blancan, A. Tertrou, O. Bercier, G. J. Leeds, A. M. Fortier, F. Laborde, T. L. Airey, B. Huff, J. Brunaso, M. Keiffer, A. Hirsch, E. K. Bryant, O. Hopkins, H. Kern, W B. Conger, A. Palacio, H. Beer, R. De Gas, E. Ganucheau, J. B. Camors, W. A. Bell, H. Roos.

### Mechanics' and Traders' INSURANCE COMPANY.

**Au No 14 de la rue Carondelet.**

**QUATRIEME ETAT ANNUEL.**

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes de l'année expirée le 31 août 1873:

| | |
|---|---|
| Primes sur l'incendie | $129,031 46 |
| Primes de mer | 24,310 02 |
| Primes de rivières | 6,867 57 |
| Primes sur les risques, non expirées le 31 août 1872 | 42,000 00 |
| Total | $201,200 5 |
| A déduire primes non expirées et primes remboursées dans l'année | 60,125 42 |
| | $211,063 63 |
| Pertes payées dans l'année: | |
| Sur les risques d'incendie | $64,817 20 |
| Sur les risques de mer | 17,695 31 |
| Sur les risques de rivières | 18,321 71—100,844 23 |
| | $110,229 41 |
| En moins, | |
| Réfaction (rebate), 15 pour cent | $6,562 |
| Réassurances | 15,823 41 |
| Dépenses, taxe, licence, intérêt | 8,446 30 |
| Réservé pour pertes non réglées | 20,000 00 — 48,841 84 |
| Bénéfice net | $61,597 57 |

L'actif de la Compagnie est comme suit:

| | |
|---|---|
| En caisse | $60,716 28 |
| Effets à recevoir pour primes et prêts garantis | 204,047 36 |
| Primes en voie de recouvrement | 431 9 |
| Bons, actions, etc, de banques compagnies d'assurance, etc. | 3,255 42 |
| Propriété foncière | 4,557 53 |
| Billets d'actions (stock notes) | 282,236 50 |
| | $592,255 17 |

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

LLOYD R. COLEMAN, Président.

JAMES A. WHITE, Secrétaire,

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé devant moi, soussigné, notaire public, le 20 septembre 1873.

CHAS. A. AUDRY, Notaire Public.

Les Directeurs ont déclaré:

Intérêt sur le capital payé .......... 10 pour cent
Dividende sur le suadit .......... 5
Dividende sur primes remboursées .. 15

Le tout sera porté au crédit des billets d'actions (stock notes) et il sera émis des certificats pour les dits dividendes à dater du lundi, 20 octobre prochain.

DIRECTEURS.

G. W. Allen, C. A. Green, A. J. Aiken, J. L. Haas, J. A. Braselman, Col. T. H. Hunt, W. T. Blakemore, J. D. Hill, I. Bloom, Jas. S. Lanphier, Sam. Boyd, Robert L. Moore, O. H. C. Brown, John Myers, John D. Cobb, H. J. Mullan, Geo. W. Church, Edward Nalle, J. E. Gampbell, G. W. Sentell, Lloyd R. Coleman, W. B. Thompson.

### GEO. MERZ, BRASSERIE DU VIEUX CANAL,

**Angle Toulouse et Villere, Nlle-Orléans.**

PAR suite de la demande toujours croissante de ma BIERE et de mon ALE, j'ai placé, pour les marchands et les familles, une boîte d'ordres à l'entrée de la Bourse des Marchands, Passage de la Bourse, à côté des bureaux de MM. C. E. Girardey et Cie. Les ordres qu'on y déposera seront exécutés toutes les heures du jour.

### Premier état annuel —DE— L'ATLAS INSURANCE COMPANY DE LA NOUVELLE-ORLEANS, LNE. Au No. 152 de la rue du Canal,

Le 13 décembre 1873.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans la partie fractionnelle de l'année expirée le 31 décembre 1873.

| | | |
|---|---|---|
| Primes d'incendies | $52,641 | |
| Primes de rivières | 1,113 5 | |
| Total des primes | $53-815 18 | |
| En moins—primes non expédiées | 35,876 79 | |
| Montant net des primes | | $17,938 39 |
| A déduire: | | |
| Pertes par les incendies—payées | $ 226 83 | |
| Dépenses générales, moins profits, pertes et intérêts | 12,164 96 | 12,391 |
| Montant réservé pour pertes non réglées | | $5,546 60 |

L'ACTIF de la compagnie est comme suit:

| | |
|---|---|
| Prêts sur hypothèques, premières hypothèques sur propriétés foncières non grevées valant $305,450 | $151,222 40 |
| Propriétés foncières appartenant à la compagnie | 17,500 00 |
| Prêt garanti par des actions | 1,009 00 |
| Actions appartenant à la compagnie | 27,550 00 |
| Bons des Etats-Unis | 8,000 00 |
| Effets à recevoir | 8,326 58 |
| d'abscéssurdem, d'orta n. | |
| 8 pour cent d'intérêt | 19,350 0 |
| Intérêt | 10,442 44 |
| Primes en voie de recouvrement | 27,430 88 |
| Effets à recevoir pour primes | 200 00 |
| Dans la caisse de la banque et entre les mains du trésorier | 13,419 79 |
| Mobilier du bureau, coffre-fort, fournitures d'agence | 3,048 75 |
| Capital souscrit, en voie de règlement | 69,451 50 |
| | $355,942 |

PASSIF.

| | |
|---|---|
| Capital, 4,183 2-3 actions, de $100, assurées à $75 l'action | $313,750 |
| Montant réservé pour garantir surmontant tous les risques non expirés, formant 50 pour cent des primes non expirées | 17,938 3 |
| Primes non expirées, moins 50 pour cent réservé | 17,938 40 |
| Montant réservé pour perte non réglées | 5,546 60 |
| Salaires non payés | 769 11 |
| | $355,942 50 |

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

WM. H. STEVENSON, Président.

DOUGLAS WEST, Secrétaire P. T.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 5 janvier A. D. 1874.

### Mutual Aid and Benevolent Life Insurance ASSOCIATION OF LOUISIANA.

**SIXIEME ETAT ANNUEL. Année expirée le 31 juillet 1874.**

| | |
|---|---|
| Montant reçu de membres assessés sur décès | $54,256 |
| Montant reçu, intérêt et dividendes | 2,187 44 |
| Montant au crédit des profits et pertes | $1,120 85 |
| | $57,564 38 |
| Montant payé sur 26 décès | $45,450 00 |
| Annonces, Fournitures de Bureau, frais de Cour, de Poste Loyer et Salaires | 10,679 28—$56,129 2 |
| | $31,425 00 |

PASSIF.

| | |
|---|---|
| Polices sec "A" | $5,802 25 |
| Polices sec "B" | 4,276 17—$10,078 4 |

ACTIF.

| | |
|---|---|
| En caisse | $3,256 56 |
| Décès payés "non réclamé" | 4,500 00 |
| Chemin de fer de la Nlle-Orléans et de Carrollton | 7,540 00 |
| Chemin de fer Canal et Claiborne | 5,216 25 |
| Banque d'Amérique | 4,210 56 |
| Banque Nationale Mutuelle | 5,000 00 |
| Dû sur assessements en voie de recouvrement | 8,805 00 |
| Meubles de Bureau | 1,456 66 |
| Effets et recevoir | 1,25 |
| | $41,[illegible] |

### Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

**CAPITAL PAYÉ ........ $500,000**

**EXTRAIT DU DIX-NEUVIEME ETAT ANNUEL—1874.**

| | | |
|---|---|---|
| Montant net des primes, escompte et intérêt | | $334,576 47 |
| Pertes, dépenses, taxes | $195,888 76 | |
| Fonds en réserve, $10,000 et dividende sur le capital, 10 pour cent | 59,628 54 | |
| | | 255,517 30 |
| Bénéfice net | | $78,861 17 |
| Actif de la compagnie—VALEUR AU COMPTANT SUR LE MARCHÉ. | | |
| Actions, bons, prêts et effets à recevoir | | $409,870 06 |
| En caisse et primes en voie de recouvrement | | 129,776 71 |
| | | $539,645 77 |

Dividende payé sur actions, DIX POUR CENT par an, et sur les polices participantes VINGT-CINQ POUR CENT, payable comptant.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices sur les risques de feu, de rivières et de mer, aux conditions les plus avantageuses. Les pertes sont réglées promptement, à des conditions libérales, aux bureaux de la compagnie, No 61 de la rue du Camp, coin Commercial Alley.

JAMES L. DAY, Président.

HORACE CARPENTER, Secrétaire.

—Directeurs pour 1875—

JNO. G. GAINES, JAS. L. DAY, E. J. HART, LIONEL C. LEVY, HENRY RENSHAW, EMORY CLAPP, HUGH WILSON, JAMES BYRNES, E. BISCOE, J. L. HARRIS, A. BALDWIN, W. B. SCHMIDT, CHAS. MACREADY, L. ALCUS, W. E. SEYMOUR, ISAAC L. HAAS, RICHARD FLOWER, SCOTT McGEHEE, J. WEIS, GEO. JONAS, R. W. TAYLOR, D. FATJO, J. C. MORRIS, T. L. AIREY,

7 mars—au 1er janvier.

### Compagnie d'Assurance de l'Union DE LA NLLE-ORLEANS.

**DIX-HUITIÈME ÉTAT**

De situation annuel de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans, publié conformément à la loi et à la charte de la dite Compagnie.

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 30 avril 1875.

| | | |
|---|---|---|
| Primes d'incendie | $90,384 55 | |
| Primes sur les rivières | 13,066 58 | |
| Primes maritimes | 9,042 22 | |
| | 112,493 35 | |
| Moins, primes remboursées | 2,425 69 | |
| | | $110,067 72 |
| Pertes payées dans l'année— | | |
| Pertes par l'incendie | $22,189 66 | |
| Pertes sur les rivières | 16,422 12 | |
| Pertes sur mer | 816 17 | |
| | $39,427 94 | |
| Réassurances | 4,559 81 | |
| Loyer | 2,500 00 | |
| Taxes | 1,350 25 | |
| Réfaction (rebate) | 10,277 95 | |
| Dépenses, moins l'escompte et l'intérêt | 6,487 30 | |
| Réservé pour risques non terminés | 27,171 00 | 93,804 25 |
| | | 16,263 38 |

L'actif de la Compagnie est comme suit:

| | |
|---|---|
| Prêts garantis par nantissement | 1,739 87 |
| Prêts garantis par hypothèque | 31,006 13 |
| Effets à recevoir pour primes | 12,450 96 |
| Actions, bons et autres obligations | 141,5 6 83 |
| Propriété foncière | 6,447 24 |
| Primes en voie de recouvrement | 18,100 69 |
| En caisse | 27,082 84 |
| | $24,434 25 |

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.

J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Signé, soussermené, pardevant moi ce huitième jour du mois de mai 1875.

JAS. FAHEY, Notaire Public.

Le Conseil de Direction a déclaré un dividende de cinq piastres par action, payable à partir de mardi, 11 mai.

9 mai—10t.

### Commercial Insurance Company of New Orleans.

**130....RUE DE LA COMMUNE....130 NEUVIÈME ÉTAT ANNUEL.**

Conformément aux réquisitions de sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

**Primes de l'année expirée le 31 mars 1875**

| | | | |
|---|---|---|---|
| Feu | $60,583 50 | | |
| Mer | 13,839 20 | | |
| Rivières | 59,151 32—$133,604 12 | | |
| Plus—risques non expirées le 31 mars 1875 | | 15,745 00 | |
| | | 1,9,149 12 | |
| Moins—primes non expirées le 31 mars 1875 | | 17,260 00 | |
| Montant net des primes | | | $122,140 |
| Perte par le feu | $9,519 84 | | |
| Pertes sur les rivières | 33,541 35 — $43,161 19 | | |
| Réfaction (rebate) | | 28,234 23 | |
| Réassurances | | 8,699 08 | |
| Primes remboursées | | 1,325 10 | |
| Taxes | | 14,211 50 | |
| Casuel | | 8,170 42 | |
| Loyers | | 6,568 38 | |
| Dépenses | | 15,408 48 | |
| | | $117,598 38 | |
| Moins Intérêts profits et pertes | | 20,192 18 — $97,70 | |
| Bénéfice net | | | $34, |

ACTIF.

| | |
|---|---|
| Effets à recevoir | $226,984 43 |
| Mobilier | 4,953 93 |
| Actions du Harbor boat | 850 00 |
| Bons de la Ville | 1,320 00 |
| Actions de la banque de l'Etat | 2,600 00 |
| Comptes pour recouvrements net | 14,673 51 |
| En caisse | 96,100 00 |
| | $347,412 86 |

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

Nouvelle-Orléans, 31 mars 1875.

J. H. OGLESBY, Président

WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment pardevant moi, ce 13 avril 1875.

E. J. IVY, Notaire Public.

Nouvelle-Orléans, 12 avril 1875.

Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de DIX POUR CENT sur le capital de la compagnie est déclaré payable sur demande. 15 avril—1m

### La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

**Au No 111 de la rue Gravier.**

—Assure contre—

LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES,

Aux plus Bas Taux du Tarif.

A. EIMER BADER, Président.
CHAS. ENGSFELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

**Première Année Fiscale.**

| | |
|---|---|
| Primes reçues | $157,138 73 |
| Pertes par incendies sur mer et rivières payées | $34,647 89 |
| Réassurances, refactions (rebate), dépenses, etc | |
| | 124,561 54 |
| | $32,114 1 |
| Total de l'Actif | $794,319 1 |

DÉCLARE:

Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 5 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 15 pour cent.

DIRECTEURS:

Henry Abraham, S. Katz, Louis Schneider, A. Eime Bader, Jos. Keller, W. B. Schmidt, N. A. Baumgarden, Th. Lilienthal, R. Sieg, E. F. Del Bondio, G. H. Miller, Isaac Scherck, H. Hicke, S. J. Nastia, J. N. Schwarz, Chas. Engsfeld, H. Pohlman, Louis Schwarz, M. Frank, F. Rickert, X. Weissenbach, H. R. Gogreve, F. Roder, R. Wildermann

### L'Union Française.

A l'élection générale, tenue le 19 décembre dernier, les personnes suivantes ont été nommées membres du Conseil de Direction pour l'an 1875 courante.

| | | |
|---|---|---|
| L. Breton | Alph. Walz | E. Larue |
| A. Jas | V. Rippert | J. Leisy |
| A. Granger | J. G. Spor | V. Maignan |
| J. B. Seguin | E. Scheidecker | F. Mallard |
| J. B. Mondiegt | M. Rochet | P. Tiane, jr |
| H. Salomon | B. Saloy | Ch. Frantz |
| L. Grand | J. Bonnet | Ch. Lacoume |
| J. J. Reiss | J. Anglade | M. Leblond |

Et à une assemblée de la Direction ont été nommés

MM. L. BRETON—Président honoraire,
E. LARUE—Président,
A. JAS—Vice-Président,
A. GRANGER—Vice-Président
J. B. SEGUIN—Trésorier
J. B. MONDIEGT—Secrétaire

Par ordre de la direction,

J. B. MONDIEGT, Secrétaire.

Nouvelle-Orléans, 21 février 1875.

## ASSURANCES.

### VINGT-DEUXIEME ETAT ANNUEL —DU— Home Mutual Insurance Company DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONFORMÉMENT aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1873:

| | | |
|---|---|---|
| Primes reçues durant l'année terminée le 31 décembre 1873, y compris les Risques non terminés de 1872 | | $158,033 |
| Primes sur les Risques de feu | $120,480 23 | |
| Primes sur les Risques de rivières | 22,511 46 | |
| Primes sur les Risques de mer | 35,721 19 | |
| Moins les primes rendues | 3,737 66 | |
| Moins les primes sur Risques non terminés en 1873 | 30,597 00 | 34,414 |
| Primes nette pour l'année 1873 | | $146,606 14 |
| Déficit pour l'année 1873 | | 38,346 53 |
| | | $186,954 66 |
| Pertes payées durant la même période— | | |
| Sur les Risques de feu | $80,927 | |
| Sur les Risques des rivières | 18,798 44 | |
| Sur les Risques de mer | 26,725 43 | |
| | | 127,431 84 |
| | | 3,423 61 |
| Réassurances | | |
| Taxes | 1,000 00 | |
| Réfaction au lieu de scrip | 16,864 81 | |
| Dépenses et Profits et Pertes, moins le compte de loyer | 26,727 99 | |
| Intérêt dû sur les Scrips non encore payés | 4,209 | |
| | $64,965 25 | |
| Moins escompte et intérêts | 25,612 43 | 39,372 |
| | | $166,854 |
| Pertes non réglées | | 20,00 |
| | | $186,95 |

La Compagnie possède l'Actif suivant:

| | |
|---|---|
| En caisse | $29,408 54 |
| Effets à recevoir sur prêts et sur gages | |
| Effets à recevoir sur Primes | |
| | $92,573 25 |
| Effets à recevoir en voie de recouvrement | 21,063 91 |
| Propriété foncière | 50,000 00 |
| Bons de l'Etat de la Louisiane et de la ville de la Nouvelle-Orléans | 296,546 06 |
| Actions de Banques | 44,200 00 |
| Actions de la Compagnie Vallette Dry Dock | 4,000 00 |
| Actions du Harbor Protection Company | 385 16 |
| Bons de la Grand' Loge des Maçons Libres et Acceptés | 3,085 |
| Bons I. O. des O. F. Hall Association | 5,00 |
| Actions de Compagnie d'assurance | 3,50 |
| Bons du Mechanics' and Agricultural Fair Association | 5, |
| Compte suspendu de Bons et d'Actions | 255,156 08 |

L'état suivant est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. BROTHER, Président.

A. W. HUNTER, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, notaire soussigné, ce seizième jour de janvier, A. D. 1874 comme l'attestent ma signature et le sceau.

ANDREW HERO, Notaire Public

17 janv—1m

### Association d'Assurances —DE LA— NOUVELLE-ORLEANS. Bureaux, 102 rue du Canal.

**CINQUIEME ETAT ANNUEL.**

Nouvelle-Orléans, le 14 janvier 1875.

CONFORMÉMENT à sa Charte, l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans, publie l'état suivant de ses affaires, pour l'année expirée le 31 décembre 1874:

| | | | |
|---|---|---|---|
| Primes sur les risques de feu | $429,505 17 | | |
| Primes sur les risques de mer | 60,338 12 | | |
| Primes sur les risques de rivières | 32,508 24 | | |
| Total | | $522,651 | |
| En moins: | | | |
| Primes sur risques non expirés | $123,724 24 | | |
| Primes remboursées | 2,377 32 | $126,101 56 | |
| Primes nettes acquises | | | $396,549 |
| A ajouter: | | | |
| Intérêts | | 16,248 37 | |
| Profits et pertes | | 4,031 64 | |
| Primes sur l'or | | 816 18 | 21,096 |
| | | | $417,645 |
| Pertes payées sur les risques de feu | $145,170 18 | | |
| Pertes payées sur les risques de mer | 34,964 78 | | |
| Pertes payées sur les risques de rivières | 13,429 38 | | |
| Pertes en litige | 5,812 00 | | |
| Pertes non-ajustées et ajustées et non échues | 12,129 55 | 11,505 83 | |
| Réassurances | | 11,889 82 | |
| Réfaction (rebate) | | 35,986 57 | |
| Commissions d'agences | | 21,904 63 | |
| Dépenses d'agences | | 5,010 23 | |
| Licence | | 1,000 00 | |
| Dépenses de bureau | | 26,523 37 | |
| Dépenses casuelles, bureau des assureurs, etc | | 9,222 89 | |
| Frais de Cours et d'avocats | | 122 21 | 326,166 |
| Bénéfice net | | | $91,479 29 |

ACTIF.

| | | |
|---|---|---|
| En caisse: | | |
| Dépôt au Germania Natl. Bk. | $75,987 94 | |
| " " Louisiana Natl. Bk. | 5,441 19 | |
| En mains d'agents aux E. U. et en Europe | 23,776 94 | |
| Dépôt dans le N. O. National Banking Asso. $22,903 42, évalué | 28,000 00 | |
| Effets à recevoir pour primes | 12,081 07 | |
| Prêts sur hypothèques | 147,542 28 | |
| Prêts sur nantissements | 20,733 18 | |
| Effets à recevoir | 15,613 29 | |
| Bons | 82,413 88 | |
| Actions | 33,556 78 | |
| Primes en voie de recouvrement | 49,459 82 | |
| Propriété foncière | 5,135 64 | |
| Propriété mobilière | 25,000 00 | |
| Dû par divers | 6,697 77 | 494,485 |

PASSIF.

| | | |
|---|---|---|
| Capital payé en plein (actions de $30) | 257,580 00 | |
| Dividendes d'intérêt de 1872 et 1873 non-réclamés | 3,012 50 | |
| Primes sur risques non terminés | 123,724 24 | |
| Pertes non réglées | 17,941 55 | |
| Dû à divers | 701 21 | 402,959 50 |
| Surplus | | $91,479 |

Le tableau qui précède est une copie exacte de livres de l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans.

G. LANAUX, Secrétaire

M. MUSSON, Président

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans

Assermenté et signé devant moi, notaire public, ce douzième jour de Janvier 1875.

G. LeGARDEUR, JR., Notaire Public

A une réunion spéciale de la Direction, qui a eu lieu le 11 Janvier 1875, il a été résolu de payer sur demande les Dividendes suivants:

1o Un Dividende d'intérêt de dix pour cent pour l'année expirée le 31 décembre 1874 sur le Capital de $30 par action:

2o Un Dividende, au Comptant, de quinze pour cent aux actionnaires sur le montant net de leurs primes acquises et participantes pour l'année expirée le 31 décembre 1874, en sus de la Réfaction (rebate) de 15 p10, ou dividende par anticipation, déjà reçu par les dits actionnaires sur le montant brut de leurs primes;

De porter au Fonds de Réserve la somme de $11,029 06 à investir en sécurités du gouvernement des Etats-Unis, conformément aux articles III et V de la Charte amendée,

G. LANAUX, Secrétaire.

M. MUSSON, Président

DIRECTEURS:

L. J. WEBSTER, A. J. GOMILA, ABE HIRSCH, JOHN LEISY, J. B. CAMORS, E. F. GOLSAN, L. K. SMALL, J. PLAISENT, LOUIS SCHNEIDER, HEN. ABRAHAM, PIERRE LANAUX, M. MUSSON.

14 janv—1m

### ETAT DE LA Banque Nationale Mutuelle DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

A la clôture des affaires, le 9 Janvier 1874

ACTIF:

| | |
|---|---|
| Prêts et escomptes | $656,594 94 |
| Bonds des Etats-Unis | 408,000 00 |
| Primes sur Bonds des Etats-Unis et sur or | 73,765 40 |
| Diverses actions | 17,777 50 |
| Dû par Banques et Banquiers | 9,286 37 |
| Propriétés foncières, meubles et installations | 26, 5 86 |
| Dépenses courantes | 8 75 |
| Billets du Trésor (Legal Tenders) | $222,000 00 |
| Billets de Banques Nationales | 11,499 66 |
| Or | 14,606 86 |
| Chèques sur banques locales payables en currency | 190,303 93 |
| | $1,687,883 23 |

PASSIF:

| | |
|---|---|
| Capital payé | $500,000 00 |
| Surplus | 11,883 10 |
| Circulation | 418,000 |
| Dépôts | 322,836 35 |
| Chèques du caissier | 26,387 77 |
| Escomptes, Intérêt et Change | 479 12 |
| Dû à Banques et Banquiers | 235 33 |
| Dividendes non-réclamés | 371 06 |
| | $1,687,883 23 |

MM. L. BRETON—Président.

## Société française d'Assistance Mutuelle de la ville de Jefferson.

Nouvelle-Orléans, le 7 janvier 1875.

En obéissance à la Charte et à la Constitution qui régissent l'association, la Direction a l'honneur de soumettre le Rapport suivant à ses membres.

Nouvelle-Orléans, le 7 janvier 1875.

Depuis sa fondation en septembre 1868 la Société a enregistré au livre Matricule 321 applications régulières, qui se répartissent ce jour de la manière suivante.

| | |
|---|---|
| Membres actifs, | 193 |
| Membres honoraires, | 45 |
| Membres honoraires-Bienfaiteurs, | 4 |
| Décédés, | 15 |
| En voyage, ou absents du pays, | 15 |
| Rayés des Rôles, | 6 |
| Démissionnaires, | |
| Expulsé | |
| Total égal | membres |

RECETTES:

| | | |
|---|---|---|
| Collection de quotités | $1733 50 | |
| Admissions durant l'année 1874 | 605 00 | |
| Amendes et divers | 121 35 | |
| Argent placé | 422 10 | |
| En caisse le 8 janvier 1874 | 815 22 | |
| | | $3697 17 |

DEPENSES

| | | |
|---|---|---|
| Payé aux Docteurs | 458 65 | |
| " aux Pharmaciens | 480 45 | |
| Frais de funérailles | 516 00 | |
| Actions de la tombe, remboursées | 330 00 | |
| Secours en argent | 64 00 | |
| Payé au secrétaire | 100 00 | |
| Impressions et annonces | 57 00 | |
| Payé pour matériel et emblèmes | 149 45 | |
| Frais divers | 36 25 | |
| Médaille en Or, au trésorier | 41 00 | |
| Payé au collecteur, commission | 232 25 | |
| | | 2504 05 |
| En caisse le 7 janvier 1875 | | 1193 12 |
| En plus, à ajouter. | | |
| Le mobilier de la Société coûtant $750. (assuré) | | 600 00 |
| Terrain et tombeau au cimetière Lafayette No 2 | | 4141 00 |
| Total | | 5934 12 |
| A déduire, actions de la tombe, dues | | 330 00 |
| Actif net | | $5604 12 |

(Pour mémoire en Recouvrement $564.)

Elections du 7 janvier 1875 pour le terme d'un an, du 1er jeudi de janvier 1875 au 1er jeudi de janvier 1876:

Président, Dominique Pocheiu.
Vice-président, Pierre Gendre.
Trésorier, Bazile Dabat.
Secrétaire, Louis Grégoire.

DIRECTION—(COMITÉ DE FINANCE.)

J. P. Rouède, chairman.
Jos. Négulious,
Wm. Maylie.

COMITÉ DE SECOURS.

Martin Deshautraux, chairman.
Jean Mailhes.
Louis Vigues.
J. Courtade.
Jos. Pibiot, pour la section des abattoirs.
Julien Vezin. do do do

Maître de Cérémonie—Léon Lamothe.

Grand Maréchal—François Renaudin.
1er assistant, Léon Redon.
2nd " George Lentz.
3ème " Bertrand Pomes

Collecteur—Silvani Brand.

Docteurs—pour la ville, A. Gaudet, coin 6eme et Tchapitoulas.

Pour la section des abattoirs Y. R. LeMonnier, rue Conti, 28.

PHARMACIENS DE LA SOCIÉTÉ.

1. G. J. Mattingly, encoignure Magasins et Napoléon Avenue.
2. C. F. Letz, rue Tchoupitoulas, No. 1425.
3. Marx Levy, encoignure Magasins et Louisiana Avenue.
4. J. Pfefferlé, rue Magasins, 882.
5. Dr James Mainegra, agent drug store encoignure Washington et Annonciation.
6. F. O. Greve, encoignure Jackson et Magasins
7. Emile Sauter, encoignure Joséphine et Magasins.
8. J. B. Lavigne, encoignure Bassin et Poydras.
9. Marcel Majeau, rue Bourbon, 193.
10. P. Barthe, encoignure Dauphine et Ursulines.
11. P. Lougarre, encoignure Hancock et Levée.
12. A. P. Levesque, aux Casernes.

Nouvelle Orléans, 15 janvier 1875.

Ont signé pour conformité:

D. POCHEIU, Président.
P. ROUÈDE, Chairman comité de finance.
MARTIN DESHAUTRAUX, Chairman du comité de secours.

Certifié conforme aux minutes, folio 47-48.

LOUIS GREGOIRE, Secrétaire.

Nota—Les membres indiqués par un astérisque ont été réélus. 20 janv

### DIX-SEPTIEME TABLEAU ANNUEL Compagnie d'Assurance "Hope" DE LA NLLE-ORLEANS.

**Bureau No. 21, rue du Camp.**

Conformément à sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

| | | |
|---|---|---|
| Primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1874 | | $100,137 64 |
| Sur les risques d'incendie | 86,097 96 | |
| Sur les risques maritimes | 14,962 80 | |
| Sur les risques de rivières | 5,125 25 | 100,581 60 |
| Pertes payées dans la même période savoir: | | |
| Sur les risques d'incendie | 25,256 84 | |
| Sur les risques maritimes | 6,838 07 | |
| Sur les risques de rivières | 180 11 | 32,271 73 |
| | | 67,269 46 |
| Moins cent remis aux as. | 7,215 04 | |
| Taxes | 7,920 77 | |
| Réassurances | 6,705 45 | |
| Loyer | 2,250 27 | |
| Primes retournées | 1,091 63 | |
| Profits et pertes, dépenses, intérêts en moins | 16,090 08 | 41,273 94 |
| Réserves pour les risques non terminées au 30 avril 1874 | | $ 5,886 |
| Actif de la Compagnie: | | |
| Prêts garantis par premières hypothèques dans cette ville | | 52,063 |
| Prêts sur gages | | 10,3[illegible] |
| Effets pour primes à courte échéance | | 17,761 |
| Actions de banque et autres actions | | 65,439 |
| Biens fonciers | | 17,551 |
| Primes en voie de perception | | 10,410 |
| En banque | | 54,922 |
| Total de l'actif | | $275,556 4 |

Le tableau ci-dessus est une copie exacte de livres de la Compagnie.

HENRY PEYCHAUD, Président.

LOUIS BARNETT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi ce 15 1874.

P. CHAS. CUVELLIER, Notaire Public

5mai—1m No. 140, rue Gravier

### RAPPORT SUR L'ETAT DE LA Banque Nationale Mutuelle de la Nlle-Orléans,

la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, clôture des affaires du vendredi, 27 Février 7

RESSOURCES.

| | | |
|---|---|---|
| Prêts et Escomptes | | $ 642,231 |
| Tiré au delà des dépôts | | |
| Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation | | 408,000 |
| Autres actions, bons et hypothèques | | 17,772 |
| Dû par des agents de rachat et de réserve | | 22,111 5 |
| Dû par des banquiers et des banques de l'Etat | | 3,819 |
| Local de la banque | | 7,902 |
| Autres Propriétés foncières | | 3,731 |
| Mobiliers et installations | | 18,082 |
| Dépenses Courantes | | 4,972 |
| Taxes payées | | 4,744 |
| Primes | | 73,414 |
| Echanges pour le Clearing House | | 57,978 |
| Billets d'autres Banques Nationales | | 11,570 00 |
| Petite Monnaie Courante, y compris les Nickels | | 1,872 93 |
| Espèces | | 18,196 77 |
| Billets Legal Tender | | 254,000 00 |
| | | $1,604,742 18 |

PASSIFS.

| | | |
|---|---|---|
| Capital payé | | $ 600,000 0 |
| Surplus | | 11,353 |
| Escompte | | 3,656 |
| Change | | 4,896 97 |
| Intérêt | | 1,217 97 |
| Circulation Nationale non rachetée | | 419,000 00 |
| Dividendes non-payés | | 732 25 |
| Dépôts Individuels | | 537,915 |
| Chèques Certifiés | | 7,515 02 |
| Dû à des Banques Nationales | | 3,632 |
| Dû à des Banques à des Banques de l'Etat | | 973 |
| | | $1,604,742 1 |

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, Joseph Michel, Caissier de la Banque Nationale Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, jure solennellement que je crois le tableau qui précède est exact.

JOSEPH MITCHELL, Caissier.

Signé sous serment, par devant moi, ce 25 Mai 1874. JULES MOSSY, N. P.

Exact

P. POURSINE,
E. S. KEEP,
A. W. S

### BILAN —DE LA— BANQUE GERMANIA NATIONALE A LA NOUVELLE-ORLEANS, DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE, A la clôture des affaires du 2 octobre 1874

RESSOURCES:

| | |
|---|---|
| Prêts et escomptes | $783,975 67 |
| Tiré en sus | 4,242 86 |
| Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation | 200,000 |
| Bons des Etats-Unis en caisse | 100,000 00 |
| Autres actions et Bons | 26,035 50 |
| Dû par des agents de réserve et de rachat | 80,627 |
| Dû par d'autres banques nationales | 7,146 3 |
| Dû par des banques et des banquiers de l'Etat | 1,251 4 |
| Propriété foncière, mobilier et installations | 5,900 87 |
| Dépenses courantes et taxes payées | 11,163 2 |
| Primes payées | 11,551 |
| Echanges pour le Clearing-House | 104,313 88 |
| Billets d'autres banques nationales | 2,978 00 |
| Petite monnaie (y compris les nickels) | 641 6 |
| Espèces | 27,673 |
| Billets Legal Tender | 110,110 |
| Total | $1,491,400 |

PASSIF:

| | |
|---|---|
| Capital payé | $300,000 |
| Surplus | 37,000 00 |
| Autres profits non partagés | 37,023 52 |
| Billets de banque non rachetées | 180,996 0 |
| Dividends non payés | 240 00 |
| Dépôts individuels | $883,591 79 |
| Certificats de dépôts, payables sur demande | 600 00 |
| Chèques certifiés | 11,911 |
| Chèques de caissiers non payés | 24,327 |
| Dû à d'autres banques nationales | 11,386 72 |
| Dû à des banques et des banquiers de l'Etat | 6,859 82 |
| Total | $1,491,400 84 |

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, Hermann Roehl, caissier de cette banque déclare solennellement que je crois le susdit bilan exact.

HERM. ROEHL, caissier.

Signé pardevant moi, ce 6 octobre 1874.

JOS. COHN, Notaire Public.

Exact—Témoins,

T. PRUDHOMME,
L. E. CAIN,
H. GOGREVE